



Projet de résolution :

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24,

Vu l'importance d'un site Internet communal comme outil de travail et de communication avec les citoyens, ainsi que comme vitrine de notre commune,

Vu les engagements répétés de la majorité à rénover le site existant qui est peu convivial et peu satisfaisant (voir les déclarations de politique générale des années 2008 à 2011 et les réponses à nos questions orales lors de divers conseils),

Vu l'inscription au budget 2011 d'une somme de 15 000 euros à l'extraordinaire pour la rénovation et la maintenance d'une plateforme Internet,

Vu l'existence de plateformes offrant des sites communaux de type « clé sur porte » (ex. communesplone.org à laquelle 140 pouvoirs locaux ont adhéré jusqu'ici),

Vu le coût abordable de ces plateformes (par exemple, pour communesplone, un coût inférieur à 3 000 euros, maintenance comprise (voir www.imio.be) pour un outil accessible à des non informaticiens),

Vu les demandes répétées de citoyens, de bénévoles entre autres, pour que soient diffusées sur le site communal les informations concernant leur secteur (sport, culture, nature...),

Vu la lenteur de la procédure de rénovation du site en cours et les nombreux problèmes qui subsistent dans la version actuellement « en construction »,

**le Conseil communal de Chastre, après en avoir délibéré,
par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,**

DECIDE DE voter la résolution suivante :

Le Collège communal décide

1. de réunir au plus vite les utilisateurs du site (administration, citoyens, associations) pour étudier la formule qui conviendrait le mieux à la commune de Chastre et d'établir un cahier des charges sur cette base,
2. de choisir rapidement un prestataire de services suivant les procédures en vigueur pour concevoir le site web, tenant compte de ceux recommandés par l'UVCW ou la Région wallonne,
3. de confier au prestataire choisi la charge de créer un site et de le tester sur base du cahier des charges,
4. de former au sein de l'administration une personne chargée de la maintenance au jour le jour et qui disposera du temps nécessaire pour que le site soit tenu bien à jour,
5. d'évaluer régulièrement l'efficacité du site en consultant les utilisateurs et d'adapter le site en conséquence.